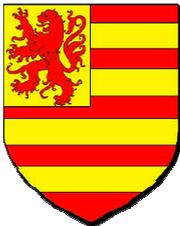


# MAIRIE DE LANTEUIL

## 19190 – LANTEUIL



TEL 05 55 85 51 14 - FAX 05 55 85 58 87  
E-mail : [mairie.lanteuil@orange.fr](mailto:mairie.lanteuil@orange.fr)

### Compte rendu

SEANCE DU 25 FEVRIER 2016

<i>Nombre de membres du Conseil Municipal</i>		L'an deux mil seize, le vingt cinq février à dix huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 15 février 2016 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Jacques MESTRE, Julie BERNICAL, Albert LAURENT, Alain VAUZOUR, Alain PARIS, Sébastien CHABENAT, Michèle COSTE, Jean-François VERLHAC, Patrice LARIVET, Sylvie BOUSTIE, André DELPY et Murielle GAYE (a rejoint l'assemblée à 18H30). <u>Excusés</u> : Alain GUIONIE et Karine BROUSSE. <u>Secrétaire de séance</u> : Sébastien CHABENAT
En exercice	15	
Présents	13	
Pour	13	
Contre	/	
Abstention	/	

#### Objet : Contrat d'assurance Multirisque des Communes

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réunion du 4 février dernier, il avait été approuvé les différents contrats auprès de la compagnie d'assurance, or une omission dans le contrat, d'un bâtiment propriété de la commune, a été identifiée. Après contrôle et rectification, il s'avère que le montant de la cotisation s'élève à 3647.84 € pour l'année 2016 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de membres présents décide :

- D'accepter cette correction pour un montant de 3647.84 € pour la multirisque des communes auprès de la compagnie AXA pour l'année 2016 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document lié à cette décision,
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

#### Objet : Halle et restructuration de la salle polyvalente

Monsieur Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'évolution des travaux de la halle et de restructuration de la salle polyvalente, il rappelle que les appels d'offres du 30 juillet 2015 ont été très fructueux et que le montant du marché n'ayant pas été atteint, la commission des bâtiments a suggéré de conserver les crédits ouverts et de les investir dans des travaux supplémentaires ainsi il est nécessaire de rédiger des avenants aux lots déjà attribués et de créer deux lots supplémentaires pour la restructuration de la salle polyvalente :

- Avenants aux lots 06 : menuiseries extérieures - lot 08 : plâtrerie peinture - lot 09 : revêtement faïence - lot 10 : électricité.
- Lot 12 - accessibilité
- Lot 13 - Sols et plafonds

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter, à la demande du maître d'ouvrage, la création de deux nouveaux lots supplémentaires :

- Lot 12 : accessibilité et lot 13 : sols et plafonds, l'estimation est en deçà du seuil de 25 000.00 € une consultation auprès de trois entreprises différentes sera effectuée
- De faire réaliser des devis par les entreprises titulaires du marché afin de quantifier les montants des avenants,
- Charge le maître d'œuvre de rédiger les avenants,
- En fonction du montant des avenants et des réponses des entreprises aux lots 12 et 13, la CAO se réunira pour décision puis le Conseil Municipal pour entériner la décision de la CAO.
- Confie à Monsieur Le Maire le soin d'effectuer toutes démarches et signer tout document pour mener à bien ces décisions,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget

### Objet : Tarifs de la salle polyvalente

Objet de la location	Contribuables de la commune		Extérieurs à la commune	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Repas, bals, mariages, exposition-ventes	140.00	220.00	300.00	400.00
Vins d'honneur	110.00	125.00	200.00	250.00
Réunions, séminaires (hors repas) La journée (hors week-end)	100.00	110.00	180.00	200.00
Associations	Gratuit associations locales (y compris la commune et les associations d'Albignac et la FNACA du Canton de Beynat)		150.00	250.00

### Objet : Anciennes chaises de la salle polyvalente

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il avait été décidé de porter en déchetterie les vieilles chaises de la salle polyvalente afin de débarrasser les lieux avant le désamiantage le jeudi 4 février 2016 prévu dans le cadre des travaux de restructuration de la salle polyvalente. Cependant, afin de leur donner une seconde existence, il est décidé de donner, en l'état, les 49 chaises (20 à l'association le cabas de Beynat et 29 à l'agent communal M. Simonet).

La séance est levée à 20h00